



**KBC Groupe  
Société anonyme  
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)  
www.kbc.com**

## **BULLETIN DE VOTE**

---

Ce bulletin de vote peut être remis à KBC Groupe SA de deux manières:

- a. par courrier, adressé à KBC Groupe SA, à l'attention du Secrétaire du Groupe, SDB, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou
- b. par mail adressé à [secretariat.bod@kbc.be](mailto:secretariat.bod@kbc.be), accompagné d'une copie scannée ou photographiée du bulletin de vote complété et signé.

Le bulletin de vote doit parvenir à KBC Groupe SA **au plus tard le vendredi 29 avril 2022 à vingt-quatre heures, heure belge.**

L'actionnaire qui exprime ses votes au moyen de ce formulaire doit également remplir les conditions d'admission décrites dans la convocation pour que les votes ainsi exprimés soient pris en compte.

---

Le/La soussigné(e)

*(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)*

.....  
.....

**déclare** qu'il/elle était, à la date d'enregistrement - jeudi 21 avril 2022 à vingt-quatre heures, heure belge - en possession de ..... actions nominatives et/ou de ..... action(s) dématérialisée(s) sans valeur nominale de KBC Groupe SA;

**vote à distance**, conformément à l'article 7:146 du Code des sociétés et des associations et à l'article 28bis des statuts de KBC Groupe SA, avec toutes les actions susmentionnées, **pour toutes les propositions de décision à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social de la société, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, le jeudi 5 mai 2022 à 10 heures**, comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, y compris l'affectation suivante du résultat:

- a) 13.118.000,18 euros sont affectés à la prime bénéficiaire des membres du personnel, dont
- 10.224.749,78 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée, comme le prévoit la convention collective de travail du 22 février 2019 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2021;
  - 2.893.250,40 euros à titre de prime bénéficiaire identique. Une prime bénéficiaire identique de 1000 euros est attribuée à chacun des membres du personnel sans tenir compte de la condition d'ancienneté. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'entrée en service et de départ (à l'exception des membres du personnel licenciés pour motif impérieux, qui ne perçoivent pas cette prime), en fonction du pourcentage d'occupation et en fonction des motifs de suspension assimilés ou non pour l'exercice 2021, ces règles de proratisation étant stipulées dans la convention collective de travail du 22 novembre 2019 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2021.
- b) 4.418.398.973,20 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 10,60 euros par action.\*

À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 3,00 euros, le solde du dividende brut à verser se monte à 3.168.315.299,20 euros, soit un dividende final brut de 7,60 euros par action.

La date de paiement du dividende est fixée au 12 mai 2022.

**pour**

**contre**

**abstention**

5. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

**pour**

**contre**

**abstention**

6. Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA, qui sera disponible comme document séparé sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

**pour**

**contre**

**abstention**

7. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2021.

**pour**

**contre**

**abstention**

8. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2021.

**pour**

**contre**

**abstention**

9. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2021 à 272.449 euros.

**pour**

**contre**

**abstention**

10. Conformément à la recommandation du Comité Audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SRL, dont le siège est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5 («PwC»), en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2025. PwC a nommé monsieur Damien Walgrave et monsieur Jeroen Bockaert comme représentants. Proposition de fixer les honoraires du commissaire aux comptes à 541.920 euros par an, indexables annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation.

pour

contre

abstention

11. Nominations statutaires

- Proposition de renommer madame Christine Van Rijseghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

pour

contre

abstention

- Proposition de renommer monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2026.

pour

contre

abstention

- Proposition de nommer madame Alicia Reyes Revuelta comme administrateur indépendant, conformément aux critères légaux et au Code de gouvernance d'entreprise 2020, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

pour

contre

abstention

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct de l'administrateur nouveau proposé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du lundi 4 avril 2022 sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres).

12. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de KBC Groupe SA, pour une période de quatre ans à compter de la date de publication de cette décision, à acquérir jusqu'à 10% des actions de KBC Groupe SA sur Euronext Bruxelles ou un autre marché réglementé, moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro.

pour

contre

abstention

13. Tour de Table

**Ne donne pas lieu à un vote.**

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement ce formulaire ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée générale pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu dans son intégralité si l'actionnaire n'a pas indiqué son choix concernant une ou plusieurs propositions de décision à l'ordre du jour.

Si un ou plusieurs actionnaires exercent leur droit, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, d'ajouter des points à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision, ce formulaire reste valable pour les points de l'ordre du jour auxquels il se rapporte, pour autant que KBC Groupe SA ait reçu ce formulaire avant l'annonce de l'ordre du jour complété. Nonobstant ce qui précède, un vote émis sur ce formulaire pour un point de l'ordre du jour pour lequel une nouvelle proposition de décision a été formulée n'est pas pris en compte. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent voter pour les nouveaux points de l'ordre du jour et/ou les nouvelles décisions proposées au moyen du nouveau formulaire de vote que KBC Groupe SA mettra à disposition sur le site web [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (KBCCOM > corporate governance > Assemblée générale de KBC Groupe > 5 mai 2022) au plus tard le mercredi 20 avril 2022.

Fait et signé à (lieu) ....., le (date) .....2022

*(signature de l'actionnaire)*

.....